



SOMMAIRE

Préambule

2. Approbation dernier CR CA

3. INTERNE

Statuts

AGE

Financier

Placements

Trésorerie

Situations des clubs

Point sur les règlements

Taux des cotisations 2019

Organisation Contrôle Int.

Courrier décembre

Réinscription

Dates AG & AGE

Convocation AGE

Appel à candidature

Stocks

Pièces neuves de Rallye

Transfert du stock à l'ARAPA

Autres Stocks

Point moteur

Accidents 2018 – Déclaration

Affiliation FFVP

Remorqueur pour compétitions

Point LS6

Durée de vie des Alliances

4. DOSSIERS CLUB

Ardèche Planeurs

CNVV

Colmar

Compiègne

Dax

Luberon

Narbonne

Nogaro

Saint Afrique

Saint Florentin

Seynes

Valence

5. POINTS DIVERS

Présents

CHRISTIAN BON

PIERRE ALBERTINI

JOSEPH BOCCARELLI

Georges CHEVALET

GERARD COUTELIER

BERNARD GUILLEMIN

GILLES HUG

Christian LECUYER

Daniel PERCIAUX

Jean-Michel ROY

Invité présent

DANIEL GAIME

Absents excusés :

PIERRE ARROYO

GERARD CHIOCCI

1. PREAMBULE

Ouverture du conseil d'administration 10h10 au siège de l'ANEPVV Paris 75010.

Le Président remercie les administrateurs présents pour leurs déplacements à l'occasion du dernier conseil d'administration de l'année 2018.

2. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil d'administration du 03 septembre 2018.

3. INTERNE

Validation formelle des nouveaux statuts pour présentation en AGE :

Plusieurs navettes ont permis de préparer cette dernière mise au point. Lecture est faite des articles des statuts de 1 à 17. Des modifications mineures sont apportées en direct sauf l'article 12 qui sera repris pour le barème des voix.

Une dernière lecture individuelle se réalisera semaine 50. Les nouveaux statuts seront mis en ligne en parallèle de l'édition du 27 mars 2015.

L'assemblée générale extraordinaire de modification se tiendra à Paris le 07 février 2019 et si le quorum n'était pas atteint le 08 mars 2019 en ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

Planning AGE :

Le rétro planning préparé lors de notre dernier conseil d'administration est respecté.

Personnel :

Rémunération : le prélèvement à la source est prêt pour le mois de janvier,

Mutuelle : nous avons changé de prestataire suite à une augmentation anormale avec prise d'effet au 01 janvier 2019,

Horaires : une modification des journées de présence au siège d'Angélique a été actée en accord avec le Président (lundi, jeudi et vendredi au bureau).

POINT FINANCIER :

- PLACEMENTS :

L'ensemble des opérations de transfert des placements est maintenant réalisé. Il reste quelques bons en attente de valorisation en 2019 pour un déplacement plus rentable. Le trésorier propose de réduire progressivement l'encours sur le livret du CIC à 0,4% pour des placements aussi sûrs mais moins liquides et plus rémunérateurs. Le conseil donne son accord.

- TRESORERIE :

L'encours des aides à long terme s'élève à 308700€

L'encours des aides à court terme s'élève à 100000€.

- SITUATION DES CLUBS :

- Nombre d'associations Inscrites : 156

- Nombre d'associations inscrites en Prévoyance : 94

- POINT SUR LES REGLEMENTS :

Pour les cotisations une relance sera adressée aux associations débitrices.

Pourcentage du suivi des règlements 2018 à ce jour :

- associations complètement à jour 96,79 %

- associations partiellement à jour 3,21 %

- Pourcentage des clubs sans aucun règlement 0,00 %

- FIXATION DES TAUX DE COTISATION 2019 :

L'ensemble de nos comptes étant à l'équilibre les taux actuellement mentionnés dans notre règlement intérieur sont conservés pour 2019, il en est de même pour le coût des RG.

Vote d'accord à l'unanimité.

- **ORGANISATION DU PRE-CONTROLE INTERNE :**

Le rétro planning des opérations de fin d'exercice actualisé par le trésorier est validé et mis en œuvre. Le président et le trésorier préparent une procédure de vérification de tous les comptes afin de faciliter le travail des vérificateurs aux comptes. Le président informera les vérificateurs. Nous arrêterons les comptes définitifs en février pour les diffuser préalablement à l'assemblée générale.

COURRIER DECEMBRE :

- **REINSCRIPTIONS :**

Les procédures de réinscription seront lancées semaine 51.

- **DATES AGE & AG :**

Assemblée générale extraordinaire le jeudi 07 février 2019 à Paris – siège ANEPVV
Assemblée générale ordinaire le vendredi 08 mars 2019 à Bordeaux

- **CONVOCATION AGE 1 :**

Selon le rétro planning les convocations seront adressées semaine 51

- **APPEL A CANDIDATURE :**

Trois administrateurs sont sortants
Joseph BOCCIARELLI se représente
HUG Gilles se représente
ROY Jean-Michel ne se représente pas
Un appel à candidature sera adressé en même temps que les convocations AGE.

STOCKS :

- **PIECES NEUVES DE RALLYE :**

La convention ANEPVV / ARAPA a été signée.
Les pièces seront au tarif de 50% pour les adhérents ANEPVV.

- **TRANSFERT DU STOCK A L'ARAPA :**

L'ARAPA est devenu propriétaire et gestionnaire des stocks.

- **AUTRES STOCKS :**

Il demeure quelques pièces comme ailerons C101 (7droit et 8 gauche) dont il faut informer le mouvement vol à voile.
Les matériels restants disponibles dans le hangar Nicolas seront actualisés sur le site ANEPVV avec photos. La méthodologie des procédures de cessions reste à définir.

POINT MOTEUR (dont demande CNVV) :

Rappel un moteur neuf s'achète à environ 64 K€ si nous fournissons un core en échange, sinon il faut ajouter 14 K€.

Nous disposons de deux moteurs révisés sur étagère et 5 corps sont à disposition.
Un nouveau formulaire de démantèlement d'aéronef avec carnet de route et documents associés est disponible sur le site.

ACCIDENTS 2018 : DECLARATION ACCIDENTS :

Le nombre d'accidents enregistrés par l'ANEPVV est stable (31) mais l'année 2018 est très mauvaise en terme humain (3 décédés) et matériels (11 aéronefs détruits).
Nous constatons une difficulté quant aux délais de transmission des déclarations d'accidents. Nous avons une contrainte de délais à cinq jours. Au-delà l'assureur est en droit de ne pas accepter le dossier. Les retards de déclaration jouent sur les taux de cotisation. Nous rappellerons dans le règlement intérieur ces dispositions concernant ces thèmes et une relance sera dirigée vers les associations.

AFFILIATION FFVP :

L'ANEPVV est désormais affiliée à la FFVP comme entité reconnue ne délivrant pas des licences. Numéros 10 75 94 18 884 10 en date du 24 novembre 2018.

REMQUEURS POUR COMPETITION :

Trop peu de matériels ont été inscrits en 2018. Cette forme de mutualisme ne trouve pas d'écho alors qu'il s'agit de la philosophie de l'ANEPVV. L'article du règlement intérieur concernant cette couverture est conservé en 2019. Une prospection en consultation des assurances concernant cette possibilité sera recherchée pour une mise en place en 2020. Un module assurance devrait être inclus dans le guide du directeur de compétition en discussion avec la Commission Sportive.
Nous en profiterons pour réexaminer l'offre de réassurance au-delà de 60 K€ car il semble que les tarifs proposés aux propriétaires privés soient de plus en plus intéressants.

POINT LS 6 :

Techniquement le LS 6 est disponible pour son vol d'essai.
Administrativement une nouvelle difficulté concernant l'enregistrement de la 3000 heures nous a retardé. L'OSRT est enfin à jour.

Le bilan financier est un peu supérieur à l'estimée.

Une circulaire de mise en vente sera adressée aux associations après le vol d'essai comprenant une fiche descriptive. Un document précisant la procédure de vente sera élaboré.

Au vu de cette expérience le Président souhaite approfondir les offres et prérogatives de l'ARAPA pour améliorer les services qui peuvent être rendus à nos associations.

DURE DE VIE DES ALLIANCES :

La mauvaise communication entre Centrair, la FFVP et le constructeur Schreibe nous porte préjudice quant'à la durée de vie des Alliances ainsi qu'aux programmes d'entretien non applicables.

Pour la continuité de ces aéronefs, l'ANEPVV a pris en charge l'achat des dossiers.

4. DOSSIERS CLUBS

ARDECHE PLANEURS :

La FFVP a demandé la mise en sommeil de cette association et non la dissolution. La dette en suspend auprès de l'ANEPVV s'élève à 6340,45€.

Un courrier de la FFVP demande la reprise des matériels existants en échange de l'effacement de la dette fédérale.

Cette démarche ne paraît pas cohérente avec l'objectif de mise en sommeil de l'association. Nous avons alerté les dirigeants fédéraux sur notre dette ANEPVV et il est regrettable d'être mis devant le fait accompli. Nous nous voyons donc contraint de formaliser notre dette auprès de l'association.

CHARTES :

Déclaration d'accident très tardive pour la réassurance. Un rappel de délais de déclaration est nécessaire. Ils souhaitent maintenant réformer la machine. Nous attendons le devis de réparation pour connaître le montant de l'indemnisation.

CNVV : IMPUTATION DUO :

Le compte accident de l'association sera crédité de la moitié du prix de la vente du Duo EC réformé dans nos livres. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

CNVV : MOTEUR :

Nous fournirons un moteur revisé sortant de l'ENAC pour le nouvel appareil en préparation à l'ARAPA. Le coût standard d'une RG imputable sera porté au compte de prévoyance. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

COLMAR :

L'accident du remorqueur est toujours en attente de résultat des experts et de l'assurance. L'association a décidé de commander le même remorqueur Dynamic. Si le règlement de l'assureur n'est pas intervenu lors de la livraison du remorqueur l'ANEPVV proposera un prêt relais sans intérêts pour couvrir le 50 K€ de l'assurance.

Le président se rapprochera de la SOMECASSUR pour affiner les règles de prises en compte des indemnités et étudier une nouvelle consultation sur le sujet améliorant cet aspect. Cette consultation pourrait être étendue au-delà de la SOMECASSUR : FFVP / AIR COURTAGE. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

COMPIEGNE :

L'association demande 27 K€ pour le remplacement d'un moteur sur son compte prévoyance. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

DAX :

Plateforme en grande difficulté. L'ANEPVV prend acte de la contrainte de trésorerie de l'association et accepte de transformer le prêt relais en prêt classique sous réserve de trouver une garantie hypothécaire. Le montant est de 10 K€ durée et frais administratifs à l'égal de la FFVP. Concernant les modalités des prêts l'ANEPVV a choisi de toujours rester en cohérence avec les règles fédérales. Nous avons noté qu'une demande similaire d'aménagement a été faite auprès de la fédération. Nous sommes disposés à appliquer des règles exceptionnelles qui leur seraient accordées dans ce cadre. Le conseil vote l'accord à l'unanimité.

LUBERON :

Demande d'un prêt de 10 K€ pour l'achat d'un Duo Discus, durée 5 ans compatible avec notre règlement intérieur. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

NARBONNE :

Une partie du matériel a été endommagé par les inondations. Certains matériels ont été déplacés pour sauvegarde. L'ANEPVV pourrait intervenir dans le cas où la couverture par les assurances serait insuffisante pour la remise en service des matériels dont le train d'atterrissage du MS 893 et du SF 34. Le réentoilage du SF 28 sera exécuté à Puyvert.

NOGARO :

l'ANEPVV remboursera à l'association l'acquisition du programme de prolongation SF 34. Considérant que l'acquisition de l'ASK 21 est une réponse au risque non marginal de perte d'un biplace SN 34, il sera proposé à l'association d'utiliser une partie de leur excédent sur le compte accident pour financer cette opération. Vote d'accord à l'unanimité du conseil.

SAINT FLORENTIN :

(DELAI DECLARATION ACCIDENT – CLOTURE COUVERTURE GELCOAT)

Une nouvelle déclaration trop tardive sans impact sur l'assurance. Une formalisation et un rappel des règles sont à étudier.

L'utilisation des comptes prévoyance pour les associations ayant précédemment cotisé en regelcotage sera limité au 31 décembre 2019 après avoir informé les clubs concernés.

SEYNES :

Pas de retour à notre courrier recommandé du 04 juillet 2018.

VALENCE :

Demande de prêt de 10 K€ pour l'achat d'un Duo Discus, durée 5 ans compatible avec notre règlement intérieur. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

5. POINTS DIVERSES

Pour le prochain conseil d'administration le président propose de suivre l'évolution des associations dont la situation générale est à risques.

4

DATES A RETENIR

**Prochaine réunion du CONSEIL d'administration
Vendredi 08 février 2019 – 10h00 – PARIS**

REUNIONS A VENIR

- **Paris AGE N°1 le 07 / 02**
pour couvrir l'absence de quorum probable lors de L'AG principale.
- **Bordeaux AGO / AGE N°2 le vendredi 08 / 03**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 13 h 15.

Rédacteur Daniel Perciaux